

Après les inondations, l'urbanisation en question

Par [Bernard Gorce](#), le 18/10/2018 à 06h06

Les tragiques inondations du début de semaine dans l'Aude obligent à repenser l'urbanisation dans les zones à risque.

Depuis lundi 15 octobre, ce sont des images de désolation qui nous parviennent de l'Aude inondée. La douleur de ceux, d'abord, qui ont perdu un proche. Et puis celles de tous ces hommes, femmes et enfants qui voient en quelques heures leur passé anéanti et leur avenir compromis. Des images qui hantent et touchent tout un chacun car elles nous rappellent notre vulnérabilité : un Français sur quatre vit en zone inondable. Une commune sur deux est plus ou moins concernée. Et ce n'est qu'une moyenne. Dans l'Aude, ce sont 39 % des habitants qui vivent en zone inondable.

[L'Aude frappé de plein fouet par des inondations meurtrières](#)

Une situation d'autant plus problématique que les événements climatiques violents s'accroissent dans tous les pays. En mai-juin 2016, les inondations avaient touché une quinzaine de départements autour des bassins de la Seine et de la Loire, entraînant l'évacuation de 15 000 personnes. Olivier Pavy, qui avait été élu deux ans plus tôt maire de Salbris (Loir-et-Cher) se souvient de sa première épreuve de l'eau. Dans cette ville dont la moitié du territoire est classée en zone inondable, 1 800 des 6 000 habitants avaient été sinistrés. « *On hérite de tout ce qui a été fait durant les trente glorieuses, quand la priorité était de construire* », rappelle le référent pour le dossier urbanisme à l'Association des maires de France (AMF).

Désengagement de l'Etat

À l'époque, on ne s'embarrassait pas. Pour bétonner, dans cette région où les étangs sont nombreux, on asséchait les terrains. Alors que les chantiers se multipliaient, les

infrastructures souterraines de gestion des eaux pluviales furent souvent sous-dimensionnées. *« Tout le circuit hydraulique des étangs servait de régulation. Maintenant, avec ces phénomènes d'inondation, on voit que la nature reprend sa place. Les zones inondées correspondent à celles où il y avait les étangs. »*

Les municipalités ont souvent, depuis des années, sous-investi dans les travaux d'entretien des canalisations. Avec la multiplication des événements météorologiques violents, le réveil est brutal. *« Aujourd'hui, il faut reprendre les ouvrages pour sécuriser ces zones, poursuit Olivier Pavy. J'ai sorti 500 tonnes de sable de nos canalisations. Mais ce travail se fait dans un contexte de désengagement de l'État. On ne pourra pas y arriver seul, on a besoin de la solidarité nationale ».*

Après les inondations dans l'Aude, des montagnes de déchets à évacuer

La contradiction des normes

Le chantier d'adaptation de l'urbanisme aux nouvelles conditions climatique s'ouvre en effet alors que la répartition des compétences entre les différents acteurs publics est en pleine évolution. La loi sur le logement (Alur) de 2014 puis celle sur l'eau (Gemapi) de janvier 2018 ont ainsi transféré une grande partie des compétences aux intercommunalités. Les associations d'élus estiment que ces transferts ne se sont pas accompagnés de moyens supplémentaires. Beaucoup dénoncent aussi les contradictions entre les normes environnementales et la nécessaire rénovation de l'urbanisme.

Rien ne se fera sans les élus, mais un autre acteur est trop souvent négligé : l'habitant lui-même. Pourquoi réside-t-on dans une zone inondable, alors que la loi impose un devoir d'information à tout nouveau propriétaire ou locataire ? Sylvia Becerra, sociologue au CNRS (Géoscience environnement Toulouse), est l'une des spécialistes française de la culture du risque. Bien entendu, explique la chercheuse, les arbitrages sur le choix d'un logement prennent en compte plusieurs critères, et en premier lieu celui du pouvoir d'achat. Les habitants des zones concernées ont un niveau de vie moindre que la moyenne des ménages.

Un déni du risque

Mais cette explication ne clôt pas la réflexion. *« Toutes les études que j'ai faites montre qu'il existe un déni du risque d'inondation. On a certes tous une bonne raison de ne pas s'y intéresser. Mais au-delà, ce qui est en jeu, c'est plus profondément une perte de la relation à la nature ».*

Plutôt que de parler de culture du risque, une terminologie qu'elle juge trop abstraite, l'universitaire préfère plaider pour une *« culture de l'eau »*. Qui sait que, sous ses pieds, passait jadis un cours d'eau ? Quels repères, dans l'espace public, nous permettraient de visualiser une crue ? Pour Sylvia Becerra, *« il faut partager les informations autrement. Par exemple, une partie du public ne va pas sur Internet. On pourrait imaginer installer des panneaux dans les rues, des formes de signalisation »*. Comme on le fait sur certains passages piétons, par exemple.

Un gel de la surface bétonnée

S'il est urgent de rénover l'urbanisme, de sensibiliser les populations, la lutte contre les inondations passe plus radicalement par l'arrêt du « bétonnage ». Le rythme d'urbanisation a été multiplié par deux en 30 ans. Tous les dix ans, c'est l'équivalent d'un département comme la Loire-Atlantique qui est pris à la nature. « *Nous sommes dans un cycle infernal, estime le député LREM Matthieu Orphelin. On a un modèle de développement qui favorise en même temps l'accélération des événements météorologiques violents et un urbanisme de moins en moins résilient. Il faut en sortir.* »

Le plan sur la biodiversité adoptée en juillet a repris un engagement de campagne d'Emmanuel Macron. La France se fixe désormais comme objectif un gel de la surface bétonnée sur le territoire. Mais comment, concrètement, y parvenir ? « *Il y a un début de prise de conscience mais il faut maintenant que dans chaque territoire, les élus se mettent autour d'une table pour dire concrètement comment on compense* » insiste Matthieu Orphelin qui, avec d'autres députés, suggère d'utiliser le levier fiscal.

Pour en finir avec le bétonnage à outrance

Plusieurs amendements au projet de loi de finances pour 2019 doivent ainsi être discutés jeudi 18 octobre en séance. L'idée ? Récompenser la préservation des milieux d'un côté, sanctionner l'étalement urbain de l'autre par plusieurs dispositifs : un « bonus-malus » sur les surfaces commerciales, une réforme de l'impôt sur la fortune immobilière favorisant les terrains ruraux non bâtis, etc.

Ces amendements sont toutefois loin d'être consensuels. Ils ne devraient pas être adoptés cette fois-ci, mais pourraient resurgir lors de prochains textes. « *Actuellement, plus les élus locaux créent de grandes surfaces en dehors des centres-villes, plus ils empochent de recettes fiscales* » déplore Mathieu Orphelin.

Des aides d'urgence

Le nouveau ministre de l'intérieur Christophe Castaner a annoncé des aides d'urgence en faveur des sinistrés les plus touchés par les inondations meurtrières dans l'Aude.

- Le « fonds de secours d'extrême urgence » : dans le cadre de ce fonds, le gouvernement fera en sorte que « *chaque adulte et chaque enfant soient aidés financièrement dans les heures qui viennent : 300 € par adulte, 100 € par enfant* » Ces aides sont versées à titre exceptionnel à chaque victime « *d'accident, de sinistre ou de catastrophe de grande ampleur* » pour couvrir ses besoins essentiels les plus urgents.
- Un « fonds exceptionnel » sera mobilisé pour aider les communes à la reconstruction.
- La « *procédure de catastrophe naturelle accélérée* », qui permet notamment aux victimes de pouvoir être indemnisées rapidement, va être enclenchée. La Fédération française de l'Assurance (FFA) a de son côté désigné « *des représentants qui se tiennent à la disposition des préfets et des cellules locales de crise* » et accompagneront les sinistrés.

Bernard Gorce

